Déclaration d'un projet d'ouvrage de distribution d'électricité (art.2 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011)

Référe	DU DEMANDEUR :ence de l'affaire :ence de l'affaire du chargé de projet :et fonction du chargé de projet :
Désignation des travaux :	
Comm Dépar	nune(s) :tement(s) :
Nature • • •	e des ouvrages (préciser la longueur géographique de l'ouvrage) : pose HTA aérien :mètres pose BT aérien :mètres pose BT souterrainmètres pose BT souterrainmètres poste de transformation (préciser la tension et le nombre) :
Enjeu	x environnementaux (cocher si le projet est concerné) situé dans un site classé situé dans une zone coeur d'un Parc National situé dans le périmètre protection d'un monument historique (inscrit ou classé) situé dans une zone Natura 2000 situé dans le périmètre protection d'un captage d'alimentation en eau potable situé à proximité de voie ou d'autres réseaux
	des pièces contenues dans le dossier de déclaration répondant aux exigences de l'article lécret n°2011-1697
Service	ces consultés par le Maître d'ouvrage
•	

Le dossier de déclaration est transmis à la DREAL Languedoc-Roussillon - Service Énergie en tant que service instructeur par courriel à :

distribution-electrique.dreal-lr@developpement-durable.gouv.fr

avec un sujet du message libellé : art2 - département – maître d'ouvrage – commune concernée et avec un seul fichier au format pdf d'une taille inférieure à 5 Mo

ou pour un fichier de 5Mo à 1Go, sous forme de lien à télécharger sous 14 jours https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr